

## DEUX OBJETS A SUSPENDRE DE L'AIR ORIENTAL (NIGER)

Jean-Pierre ROSET

*Archéologue O.R.S.T.O.M.*

Le versant oriental du Takolokouzet — lui-même le plus oriental des massifs qui constituent l'Aïr — possède un réseau hydrographique très profondément encaissé dont les vallées ne s'élargissent qu'en débouchant dans le Ténéré, parfois sur quelques kilomètres. Le fond de ces vallées ainsi élargies conserve souvent des dépôts conglomératiques très grossiers qui peuvent avoir jusqu'à 2 à 3 mètres d'épaisseur et qui semblent toujours se situer à la base d'un remblaiement quaternaire important (M. SERVANT *et al.*, 1971). C'est le cas du kori Agamgam (photographies aériennes nos 391 et 393 de la mission NE-32-XVI de l'IGN, A.O.F. 1955-56).

Prospectant ce kori en mars 1971, j'ai eu la chance d'y découvrir, sur la pente du conglomérat entamé par l'érosion à cet endroit (18° 43' Nord et 9° 36' Est), deux objets à suspendre gravés, à demi recouverts par le sable et malheureusement sans aucun contexte archéologique (photo 1). Le gisement le plus proche se trouve en effet à plusieurs centaines de mètres de là, sur un petit replat en rive gauche du kori Agamgam, et rien ne permet de dire qu'ils en proviennent.

On peut par contre noter que le site en question, qui a fourni une céramique abondante et de très nombreux éclats de rhyolite, mais aucun outil manufacturé, appartient sans doute à la période post-



Photo 1. — Les deux objets dans leur position de découverte. Le dépôt conglomératique est bien visible en haut et à gauche de la photographie.

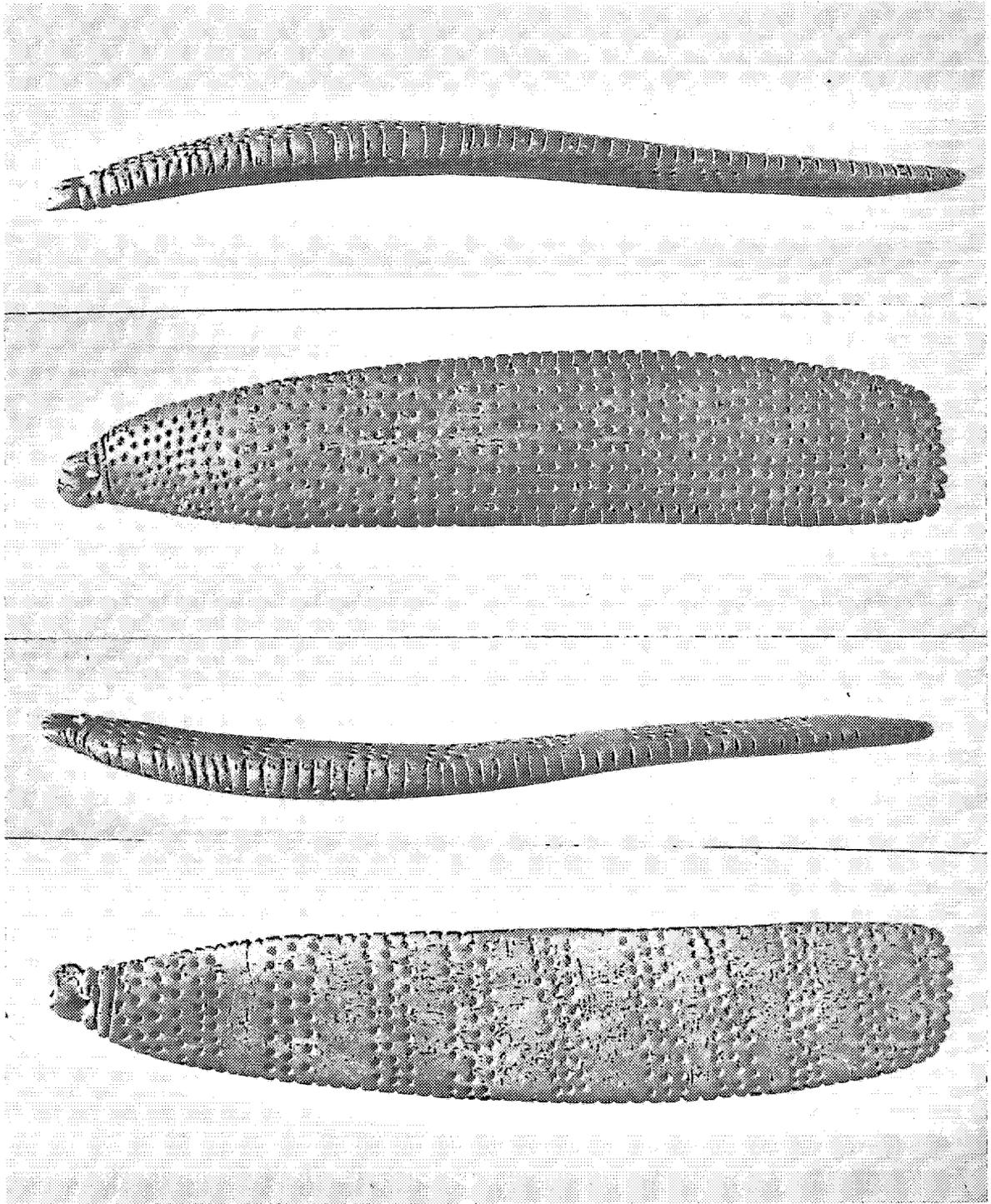


Photo 2. — Développement photographique du premier objet ; la face I est à gauche. Réduction 1/3.



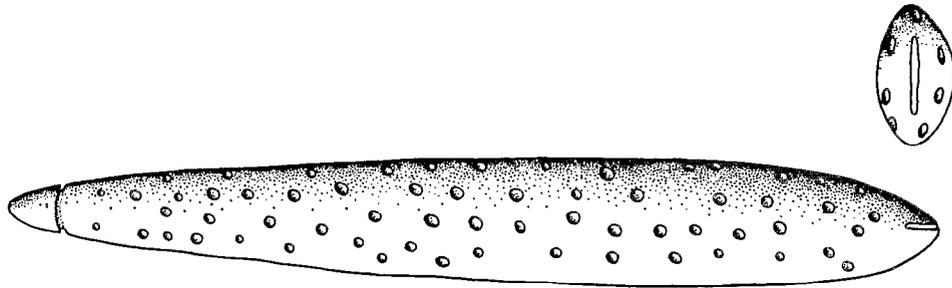


Fig. 2. La pierre à suspendre mauritanienne publiée par R. MAUNY : face et section. Réduction 1/2.

La face 2 ne présente pas cette alternance de bandes décorées et réservées : toute sa surface est couverte de cupules, celles-ci étant, comme sur la face 1, alignées perpendiculairement au grand axe de l'objet. On en compte 413, réparties en 52 lignes (fig. 1).

Les bords, enfin, sont régulièrement crantés. Les incisions sont en V et plus ou moins longues, selon l'épaisseur du bord ; elles débordent légèrement sur la face 2. Il est intéressant de noter que, sur la longueur de l'objet, les bords comportent chacun 53 entailles ; le petit bord en a 8. Cela est bien visible sur la face 2 de la photo 2.

Si la conception du second objet est semblable, sa réalisation est quelque peu différente. En forme de fuseau aplati, avec des extrémités mousses, il est aussi beaucoup plus petit et plus mince : longueur : 28 cm, largeur : 3,6 cm, épaisseur maximum dans le tiers inférieur : 1,9 cm. Issu de la même roche, il est évidemment beaucoup plus léger (280 grammes), et un simple trou, obtenu par une perforation biconique, en permet la suspension (photo 3).

Aucune de ses deux faces ne présente la disposition des cupules caractéristique du premier objet : ni groupées ni alignées transversalement, elles donnent plutôt l'impression d'avoir été forées en désordre, emplissant toute la surface disponible de la face 1 (supérieure à la découverte) et traçant une étroite bande longitudinale sur la face 2. En fait, c'est bien une décoration par lignes longitudinales qui a sans doute été adoptée ici, mais qui n'est pas très visible, parce qu'elle est maladroitement réalisée et qu'elle est brouillée par des rajouts et des chevauchements de cupules : quatre lignes principales de cupules peuvent en effet se suivre sur presque toute la longueur de la face 1, et 3 sur la face 2. Ces lignes groupent la presque totalité des cupules les plus creusées. En outre et uniquement sur la face 1, un semis de petites cupules, parfois à peine marquées, semblent avoir été faites postérieurement. Le nombre

de ces cupules est donné, pour chaque face, en légende de la photo 3.

Les entailles pratiquées sur toute la longueur des bords de ce second objet sont également en V, mais elles ne se présentent pas comme précédemment : elles sont moins profondes, en nombre inégal sur chacun des bords, moins longues aussi, à l'exception de celles qui marquent l'extrémité opposée au trou de suspension. Là on en compte 16 de part et d'autre, débordant nettement sur la face 2, comme d'ailleurs toutes les autres entailles, respectivement 56 et 48. Cela donne à cette face, comme sur l'objet précédent, un aspect cranté que n'a pas la face 1. Il faut enfin noter que cette face 2 comporte, surtout vers le trou de suspension, un petit nombre d'incisions transversales indépendantes de celles des bords : une immédiatement sous ce trou et une série de 12, régulièrement espacées, le long des premières cupules. Vers le tiers inférieur et de l'autre côté des lignes de cupules, on trouve encore 2 incisions, un peu plus longues et plus espacées. Quelques autres marques sont plus douteuses et ressemblent plutôt à des accidents, le talc-schiste étant si tendre que l'ongle suffit à le rayer.

Au-delà de la description qu'on peut en donner, ces deux objets restent évidemment très énigmatiques. On peut malgré tout tenter deux commentaires. D'abord noter que leurs dimensions et leur poids ajoutent, à la certitude qu'ils étaient suspendus, une forte probabilité qu'ils n'aient pas été portés habituellement, ce qui doit les faire distinguer des objets de parure de tous les jours. Cette constatation ferme un peu l'éventail de leurs utilisations possibles.

On peut ensuite s'interroger sur les intentions décoratives que manifeste la combinaison des séries de cupules et d'incisions qui viennent d'être détaillées. Elles ne paraissent pas douteuses : que ce soit dans la simple multiplication d'un élément unique, cupule ou incision, sur une face ou sur un bord, ou dans l'organisation en séries de cet élément, transparait une intention de répétition et se découvrent des

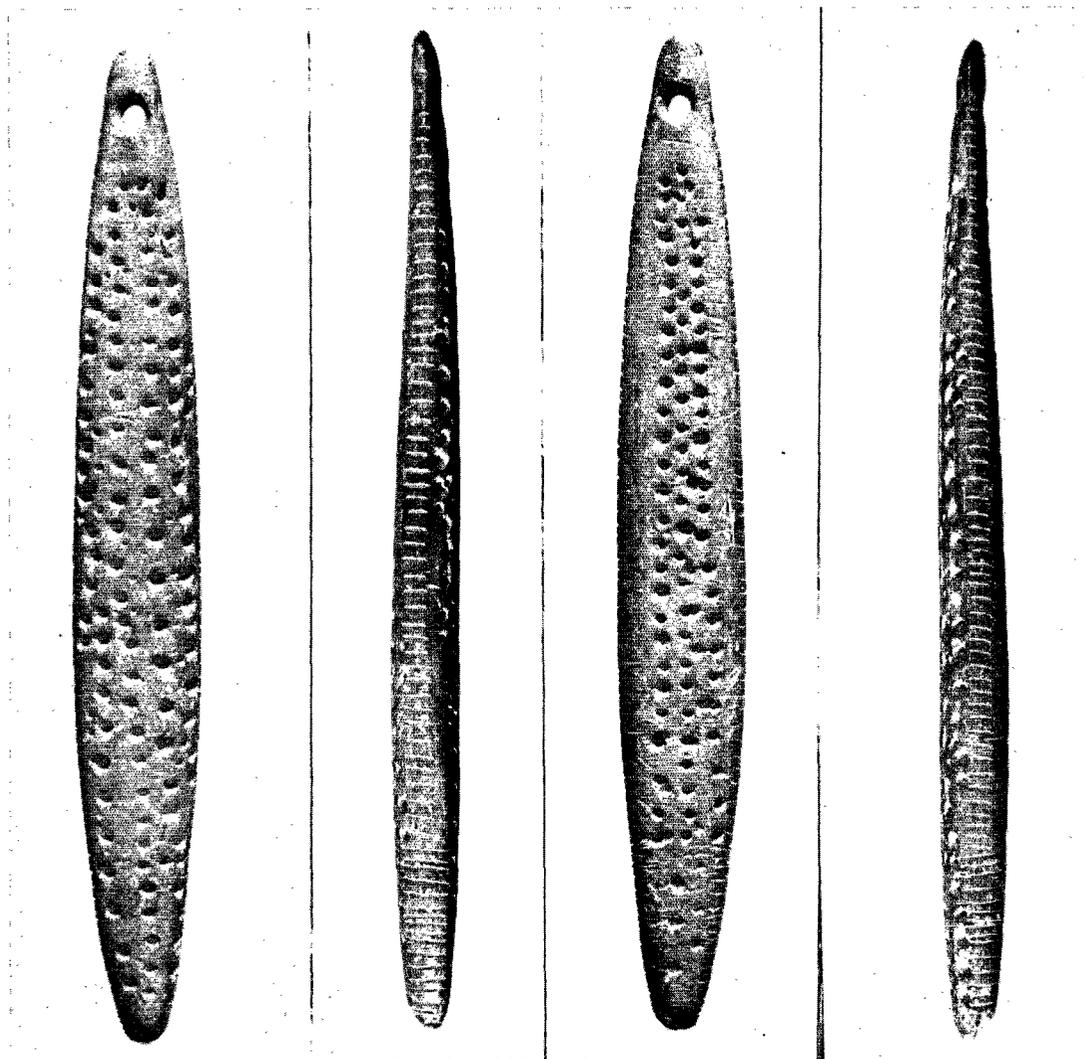


Photo 3. — Développement photographique du second objet. De gauche à droite : face 1 : 141 cupules plus ou moins creusées et réparties en 4 lignes principales. Bord gauche : 16 incisions distales longues et 48 incisions plus courtes. Face 2 : 90 cupules plus ou moins creusées et réparties en 3 lignes principales. Bord droit : 16 incisions distales longues et 56 incisions plus courtes. Réduction 1/2.

préoccupations d'ordre rythmique. Cela ouvre la voie à des rapprochements avec des objets décrits dans la littérature ethnographique et on pense naturellement aux *churinga* et aux *bullroarers* utilisés naguère par les aborigènes australiens. Il ne s'agit pas, évidemment, de dire que les deux objets du kori Agamgam ne sont pas autre chose et d'aller ainsi chercher en Australie l'explication des objets africains. Il s'agit seulement d'évoquer à leur propos des objets morphologiquement voisins qui ont servi de support à des représentations abstraites — lignes de points et de traits, cercles concentriques ou spirales que le récitant suivait avec le bout de son doigt en faisant

revivre les mythes d'origine — qui, comme le note A. LEROI-GOURHAN, parce qu'elles sont « liées à un contexte verbal et gestuel... peuvent être dépouillées de tout contenu figuratif réaliste » (*Le Geste et la Parole*, tome I, pages 262 et suivantes). Ce contexte verbal et gestuel manquant, il est évident que le rôle social et religieux des *churinga* deviendrait à peu près incompréhensible à partir des seuls motifs géométriques qu'ils offrent aux regards. Il n'est pas exclu que les deux objets de l'Air oriental puissent poser un problème de cet ordre : même s'il paraît raisonnable d'envisager que leur destination ait été bien différente, on peut faire l'hypothèse que leur

décor avait un sens et qu'il n'a pas été gravé uniquement pour faire joli.

Il faut sans doute s'en remettre aux découvertes futures d'objets semblables pour peut-être progresser dans cette voie. Actuellement, en effet, les éléments de comparaison sont rares dans la littérature consacrée à la préhistoire saharienne, si on les cherche en dehors du lot des petites pendeloques généralement attribuées au néolithique et qui paraissent très différentes.

Le seul objet qui puisse permettre un rapprochement a, semble-t-il, été publié par R. MAUNY, il y a de nombreuses années, dans un des premiers cahiers ronéotypés des Notes Africaines (n° 10, avril 1941) : il provient de la région de Port-Étienne et fut à l'époque déposé à l'I.F.A.N. de Dakar par son inventeur, le lieutenant LARROQUE. La figure 2, reprise sur la publication de R. MAUNY, facilitera la comparaison : on voit qu'il s'agit également d'une pierre à suspendre de grande dimension (longueur : 245 mm, largeur : 33 mm, épaisseur maximum : 20 mm) dont la morphologie rappelle celle du plus petit des deux objets d'Agamgam. Elle est creusée sur toute sa longueur de cupules apparemment ni très alignées ni très serrées, mais ne comporte ni incision ni trou de suspension : une gorge circulaire permettait la fixation d'un lien. Trouvée également sans contexte archéologique précis, son âge reste évidemment problématique et il n'est pas impossible que cette pièce mauri-

tanienne soit aussi éloignée dans le temps des objets à suspendre de l'Air qu'elle l'est dans l'espace.

Deux observations laissent d'ailleurs penser que ces derniers ne doivent pas être très anciens et qu'ils sont postérieurs au néolithique. D'abord et surtout leur très bon état de conservation : il est difficilement concevable que des objets pris dans une roche aussi tendre que le talc-schiste aient pu séjourner en plein air pendant plusieurs millénaires sans subir la moindre érosion éolienne, comme c'est le cas. Dans ce secteur en effet, le vent, qui souffle avec force une bonne partie de l'année, a parfois usé certains outils sur les gisements néolithiques voisins au point de les rendre méconnaissables, et cela malgré la dureté de la rhyolite dans laquelle ces outils sont taillés.

Le talc-schiste ne semble pas en outre avoir été beaucoup utilisé par les néolithiques, s'il l'a été : aucune des prospections menées jusqu'à présent sur les grands sites de cette période n'en a donné la moindre trace. Par contre cette roche, facile à travailler, devait plus tard connaître une certaine faveur pour la confection d'objets de parure et notamment des bracelets : on en rencontre fréquemment, associés à une belle céramique à décor peint, dans les ruines d'anciens villages qui n'ont que quelques siècles (1). On peut donc faire l'hypothèse que c'est la prospection de gisements récents qui serait la plus susceptible de fournir d'autres objets de ce type, s'il en existe.

*Manuscrit reçu au Service des Publications le 18 juin 1976.*

(1) Étude à paraître.

#### BIBLIOGRAPHIE

- CAMPS-FABRER (H.), 1966. — « Matière et art mobilier dans la préhistoire nord-africaine et saharienne », *mémoire du C.R.A.P.E.*, n° V, Arts et Métiers Graphiques, Paris, 573 pages.
- CAMPS-FABRER (H.), 1960. — « Parures des temps préhistoriques en Afrique du Nord », *Libyca*, A.P.E., t. VIII, 11-219.
- LEROI-GOURHAN (A.), 1964. — « Le Geste et la Parole », Paris, Albin Michel, 2 volumes.
- LEROI-GOURHAN (A.), 1965. — « Préhistoire de l'Art Occidental », Paris, Mazenod, 482 pages.
- MAITRE (J. P.), 1961-62. — « Objets préhistoriques rares d'origine saharienne », *Libyca*, A.P.E., t. IX-X, 125-129.
- MAUNY (R.), 1941. — « Un objet énigmatique », *Notes Africaines*, n° 10, avril : 10-12, multigr.
- ROSET (J. P.), 1973. — « Une meule ornée néolithique du Ténéré (Sahara nigérien) », *Archéologia*, n° 58, mai : 66-68.
- SERVANT (M.), 1973. — « Séquences continentales et variations climatiques : évolution du bassin du Tchad au cénozoïque supérieur », thèse d'État, Paris, 348 pages.